



**CONSEIL COMMUNAL
DE
GILLY**

Gilly, le 20 juin 2018

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY
DU 19 JUIN 2018**

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. nommé les membres du Bureau du Conseil pour l'année 2018/2019 :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Jean-Michel DUFOUR | - Président |
| Paolo ANTONUCCI | - 1 ^{er} Vice-président |
| Florian PERNET | - 2 ^{ème} Vice-président |
| Dolores QUIBLIER et Marion ZUBER | - Scrutatrices |
| Nadine NOHÉRIE PIN et Bertrand PELLET | - Scrutateurs suppléants |

nommé la Commission de Gestion pour l'année 2018/2019 :

Daniel BOVY - 1^{er} membre
Olivier GUDET
Jérôme MICHON
Danielle PERNET
Patrice ROLAZ
Nils SARECZKI
Luigi SASSO

nommé la Commission des Finances pour l'année 2018/2019 :

Daniel SCHMID - 1^{er} membre
Pierre-Alain BESUCHET
Claude-Eric DUFOUR
Alexandre ROLAZ
Audrey ROLAZ COCHARD
Luigi SASSO
Boris WIRRICCH

2. accepté le Préavis Municipal N° 03/2018
Gestion de la Commune en 2017
et donné décharge à la Municipalité pour la gestion de la commune de Gilly en 2017 et à la commission de gestion pour son mandat
3. accepté le Préavis Municipal N° 06/2018
Pose de l'éclairage public à la Rue des Creuses
en tenant compte de l'amendement de la commission
4. accepté le Préavis Municipal N° 07/2018
Financement de la pose de l'éclairage public à la Rue des Creuses
5. accepté le Préavis Municipal N° 08/2018
Plan Partiel d'Affectation « Hameau de Vincy »
6. accepté le Préavis Municipal N° 10/2018
Rapport de la Municipalité sur les comptes communaux – Année 2017
et donné décharge à la Municipalité et à la boursière pour les comptes de la commune de Gilly en 2017 et à la commission de gestion pour son mandat
7. accepté le Préavis Municipal N° 11/2018
Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal (point 7 : dès la publication dans la FAO par le Conseil d'Etat).

Le Président


Jean-Michel Dufour



La Secrétaire


Véréna Ganz